

COMMUNIQUE DU DIOCESE DE METZ

au sujet de l'ouverture des commerces le Vendredi-Saint

Alors qu'il était à Lourdes en Assemblée plénière des évêques de France, l'Archevêque-Évêque de Metz Mgr Philippe BALLOT a pris connaissance de l'arrêté préfectoral autorisant les commerces « à employer du personnel et à ouvrir dans toutes les communes du département de la Moselle le Vendredi Saint, 3 avril 2026 » (article 1 de l'arrêté du 23 mars 2026).

Il a immédiatement contacté le Préfet pour lui exprimer sa surprise face à cet arrêté inattendu à quelques jours du Vendredi-Saint.

Il partage l'émotion de nombreux Messins et Mosellans, dont des commerçants. Cet arrêté déroge à ce qui est considéré depuis de nombreuses années comme une pratique profondément ancrée dans notre histoire locale.

Mgr Philippe BALLOT souhaite vivement que cet arrêté ne crée pas de précédent.

28 mars 2026